

**n° 208**

**JANVIER**

**2007**

# Expé nationale CONCOMBRE ARTICHAUT de printemps : mais où est passé l'hiver ?

**2/** Artichaut : artichaut de printemps

**3/4/5/** Concombre : synthèse de la réunion expérimentateurs

**6/** Produits phytosanitaires : évolution de la réglementation

**7/8** Collectes plastiques agricoles : collecte 2006

# Artichaut

## Artichaut de printemps : mais où est passé l'hiver ?



C'est la question que tout le monde se pose et il est difficile de dire aujourd'hui ce que février et mars nous réservent. Il faut donc être prudent.

Quoi qu'il en soit après une phase dite de repos végétatif qualifiée d'atypique en raison des conditions météorologiques favorables au développement des plantes, l'artichaut va rentrer en fin « d'hiver » dans une phase de reprise avec une réactivation du système racinaire puis une phase de croissance jusqu'à la récolte. Actuellement les plantes présentent un bon développement végétatif qui devrait leur permettre de résister à des éventuels coups de froid, à condition de prendre garde aux futures fertilisations de couverture qui si elles sont réalisées trop tôt pourraient nuire au rendement et à la qualité de cette campagne.

Sur un sol équilibré ( d'après une analyse de sol récente et une éventuelle fumure de fond adaptée), 2 fertilisations types amenées au bon moment doivent aider l'artichaut à passer au mieux les prochaines étapes d'après les essais et les suivis réalisés depuis plus de 10 ans.

	1 <sup>er</sup> apport type	2 <sup>ème</sup> apport type
<b>Quand ?</b>	Lorsque la majorité des plantes (90% de la parcelle) présentent un capitule de la taille d'une mandarine	7 jours avant la récolte de l'artichaut aîné
	<b>Azote</b>	
	Un nitrate test avant chaque apport doit vous aider à ajuster la quantité et éventuellement à économiser des apports qui ne serviraient à rien ou provoqueraient un déséquilibre de la plante. <b>Si le test nitrate est supérieur à 40 ppm, ne pas réaliser d'apport d'azote</b> (Contactez votre technicien)	
<b>Doses</b>	Résultat test nitrate de 0 à 20 ppm <b>apport de 50 unités</b>	Résultat test nitrate de 0 à 20 ppm <b>apport de 40 unités</b>
	Résultat test nitrate de 20 à 40 ppm <b>apport de 20 unités</b>	Résultat test nitrate 20 à 40 ppm <b>apport de 20 unités</b>
	<b>K20</b>	
	<b>60 unités</b>	<b>150 unités</b>

## Serres & Plein Champ

Tél. 04 68 35 74 00 Fax. 04 68 34 65 44  
E-mail : maraichage@pyrenees-orientales.chambreagri.fr

Directeur de Publication

**Michel BENASSIS**

Responsable de rubriques

**Nicolas MANSOURI**

Collaboration

**Nathalie BAILLS, Estelle GORIUS,  
Marc FRATANTUONO, Gilles PLANAS**  
*CA Roussillon*  
**Chantal PUNTUNET/DUBOURG**  
*Sica CENTREX*

Secrétariat de rédaction

**Martine CARBONNEILL**

Édition Chambre d'Agriculture

Cofinancement Union Européenne



Toute reproduction est interdite sans l'autorisation des auteurs

### Points importants

- Une fumure d'entretien doit se faire sur un sol frais
- Une fumure d'entretien est fortement déconseillée en plein hiver, l'artichaut étant en repos végétatif et le système racinaire inactif
- La directive nitrate interdit de dépasser la dose de 80 kg d'azote par hectare et par apport
- Ces conseils de fertilisations sont des généralités et doivent être adaptés à la parcelle et au stade observé, encore plus particulièrement cette année (contactez votre technicien).
- Surveillez l'humidité de vos sols, ces périodes douces et malgré tout poussantes ont desséchées les sols.

☐ **Gilles PLANAS, CA Roussillon**

### A noter :

Pour le Blanc Hyérois, une fiche complète sur la fertilisation annuelle, réalisée par la Chambre d'Agriculture et la SICA Centrex, est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Martine CARBONNEILL au 04 68 35 87 89.

# Concombre



## Synthèse de la réunion nationale des expérimentateurs

En novembre dernier, le Groupe National des Expérimentateurs Concombre coordonné par le CTIFL s'est réuni à Paris pour faire un bilan de la campagne 2006. Les principaux thèmes d'expérimentation ont été l'adaptation variétale, l'amélioration des systèmes culturaux, l'optimisation du climat en été et l'irrigation fertilisante. Voici les résultats des essais variétaux ainsi que quelques résultats d'essais techniques menés en 2006.

	Site	Semis	Abri	Variétés retenues (Témoins soulianiés)	Variétés à revoir
<b>HORS-SOL</b>					
<b>1<sup>ère</sup> culture</b>					
Précoce	CDDM Nantes	17/11	SV	<b>Armada (RZ), 24-137 (RZ), Carambole (RZ)</b>	DRL 9476
	Aflorca	21/11 et 01/12	SV	<b>Aviance (RZ), DRL 9467</b>	
	CVETMO Orléans	22/11	SV	<b>Premium (DR), Aviance</b>	DRL 9477
	CTIFL Carquefou	24/11	SV	<b>Carambole</b>	DRL 9467, DRL 9476, 24-137 (RZ)
	CVETMO Orléans CENTREX/INRA	12/12 26/12	SV DPG	<b>Aviance, Premium Avalon (RZ), Camaro (DR)</b>	24-137 (RZ), NUN 5143 24-138 RZ, DRL 9467
Semi-précoce	CENTREX/INRA	08/02	MP	<b>Avalon, Camaro</b>	Ulrica (DR), DRL 9467
<b>2<sup>ème</sup> culture</b>					
Été/automne	CVETMO Orléans	04/05	SV	<b>Loustik (Seminis), Shakira (DRL 1132), NUN 5287</b>	
	CTIFL Carquefou	08/05	SV	<b>Aviance, Loustik</b>	Airbus (Enza), Shakira
	CDDM Nantes	11/05	SV	<b>Aviance, Shakira</b>	Eminent (24-131RZ), Loustik
	CVETMO AFHLORCA	26/05 02/06	SV SV	<b>Airbus (Enza) Grendel (Syngenta), Shakira</b>	NUN 5471, Lassie (Clause), E31.2008 (Enza), Shakira
	CENTREX/INRA	28/6	DPG	<b>Aramon (RZ), Gardon (RZ)</b>	Shakira, Laredo (Nun)
	<b>SOL</b>				
Chauffé	CVETMO Orléans	12/01	SV	<b>Avalon (RZ)</b>	NUN 5471
	APREL	25/01 greffé	MP	<b>Laredo</b>	Airbus à revoir plus tard
Froid	APREL	03/04	Tunnel	<b>34-141 (RZ), Airbus</b>	<b>Columbia (Clause), Maderos (DR)</b>
	GDPL Alsace	Fin mai	Tunnel	<b>Berlin (RZ), Loustik</b>	Eminent, GV 2003 (Voltz)

SV : Serre Verre - DPG : Double Paroi Gonflable - MP : Multichapelle Plastique

## Sur fils hauts

Des essais concernant la conduite sur fils hauts réalisés au **CVETMO**, avec et sans éclairage permettent d'avancer quelques conclusions préliminaires, qui devront être confortées par des essais ultérieurs :

- Non adaptation du système sur fils hauts en accordéon par rapport à une pénétration de la lumière insuffisante au niveau de la végétation,
- Non adaptation de la variété **PREMIUM (DRS)** (problème de remplissage des fruits) et de la variété **9464 (DRS)** en système sur fils hauts en première culture, la variété **RAPIDES (DRS)** étant à tester en 2007,
- Bonne adaptation de la variété **LOUSTIK** en système sur fils hauts en terme de qualité de fruit en culture d'été,
- Densité à 0,8 plante/m<sup>2</sup> inadaptée au système sur fils hauts, y compris au printemps, densité optimale d'environ 2,5 tiges/m<sup>2</sup> en été,
- Absence d'intérêt de l'éclairage mobile en culture de concombre,
- Bonne réponse technique de la culture de concombre vis-à-vis de l'éclairage fixe en terme de précocité et de résultats agronomiques finaux, plus importante à 9500 lux qu'à 4500 lux en première culture,
- Intérêt de répartir la puissance lumineuse au dessus et entre les plantes, avec une réponse intéressante en culture d'été en terme de remplissage des fruits pour 90 W/m<sup>2</sup> en haut et 80 W/m<sup>2</sup> entre les plantes, avec une densité de 2,5 tiges/m<sup>2</sup>.

Un essai complémentaire a été réalisé au **Ctif de Carquefou**.

En première culture, le système sur fils hauts n'a pas permis d'améliorer les résultats agronomiques par rapport au système en V, ce qui peut être lié à une charge en fruits inférieure à l'objectif fixé (1 fruit/m<sup>2</sup> pour 35 J/cm<sup>2</sup>/jour). La densité de plantes (1,25 plant/m<sup>2</sup> → 1,88 tige/m<sup>2</sup> à partir du 15 février) aurait sans doute méritée d'être supérieure, de manière à optimiser l'interception lumineuse de la culture et son potentiel de production.

Par contre, en deuxième culture, le système sur fils hauts a permis d'augmenter le nombre de fruits commercialisables et de diminuer le poids moyen de manière significative, ce qui doit être mis en parallèle avec un doublement de la densité de tiges dès la plantation (1,25 plant/m<sup>2</sup> → 2,5 tiges/m<sup>2</sup>).

Dans un essai variétal réalisé à l'**APREL**, il a été démontré que dans une conduite en double bras (tête + axillaire) sur plants greffés :

- le bras secondaire présentait un décalage de 10 jours en terme de production,
- des fruits plus longs de moindre qualité étaient observés sur le bras secondaire.

## Essais d'optimisation du climat

Dans un essai réalisé au **Ctif Carquefou**, l'utilisation d'un logiciel d'intégration de température sur 24 heures a permis d'améliorer la sortie et la vigueur des axillaires sans pénaliser les résultats agronomiques précoces.

Avec une variété générative, le nombre total de fruits commercialisables est significativement inférieur dans la conduite avec intégration de température, ce qui peut être mis en parallèle à une augmentation du caractère cyclique de la production à partir du mois de mars. Avec une variété végétative, le poids total commercialisable est légèrement plus élevé dans la conduite avec intégration de température, malgré un nombre de fruits commercialisables similaire dans les 2 modalités.

L'intégration de température a d'autre part permis d'économiser 14 % d'énergie fossile par rapport à la conduite témoin.

La poursuite de cet essai consistera en 2007 à évaluer l'intérêt de l'intégration de température sur plusieurs jours par rapport à différents niveaux d'intégration de température sur 24 heures.

Dans l'essai réalisé au **Ctif Carquefou** en comparaison avec l'aspersion de toiture, l'optimisation des consignes de fonctionnement du **FOG SYSTEM®** (pause obligatoire de 60 à 90 secondes entre 2 déclenchements ; durée de déclenchement comprise entre 20 et 120 secondes conduit à :

- une amélioration modérée des conditions climatiques, due à un confinement plus marqué que les années précédentes, une pause plus importante et à une limitation de la brumisation intérieure sur la température et le rayonnement,
- une meilleure maîtrise sanitaire et un meilleur maintien du volume de végétation de la culture,

- une amélioration significative des résultats agronomiques par rapport à l'aspersion de toiture.

L'utilisation du FOG SYSTEM® en conditions estivales pourrait encore être optimisée en 2007 par le déclenchement couplé et harmonisé de la brumisation et de l'aération.

Dans un autre essai réalisé au **Ctifl Carquefou**, l'utilisation des filets anti-insectes, avec une optimisation de la gestion du climat (ouverture maximale à 100 %, en particulier du côté face au vent ; diminution de la température d'aération) conduit à :

- des résultats agronomiques comparables pour les 2 modalités.

- des conditions climatiques comparables à celles de la conduite témoin, en particulier par vent fort dirigé perpendiculairement aux ouvrants.

### Essais d'irrigation fertilisante

Depuis 1999, le **Ctifl de Carquefou** travaille sur le recyclage en culture de concombres.

En 2006, à la suite de l'essai 2005, l'objectif était de d'évaluer l'intérêt de la biofiltration du drainage en système fermé, en s'affranchissant de la problématique minérale grâce à l'utilisation d'eau de pluie.

Comme avec la désinfection UV, la biofiltration du drainage a permis de limiter les niveaux de populations des pathogènes racinaires (en particulier *Pythium* spp.) ainsi que leur impact sur la plante en système recyclé-eau de pluie, ce qui peut être mis en relation avec des résultats agronomiques comparables à ceux du système perdu.

Les problèmes liés au *Pythium* spp. ayant été faible en 2006 dans le témoin recyclé non biofiltré, cet essai sera repris en 2007 pour validation des résultats.

Dans un autre essai réalisé au **Ctifl Carquefou** en 2006, à la suite de l'essai de 2005 et parallèlement aux premiers essais prometteurs réalisés en culture de tomate, le remplacement d'une partie du nitrate de calcium par du chlorure de calcium (jusqu'à 12 méq/l pour une EC=2,4 mS) n'a pas eu d'impact négatif sur les plantes.

Les résultats agronomiques ont été comparables à ceux du système perdu sans chlorure de calcium.

(D'après le compte-rendu d'Eric Brajeul, CTIFL Carquefou).

■ **Chantal PUNTUNET/DUBOURG, SICA CENTREX**

Le mois prochain, seront abordées les situations techniques par grand bassin français de production.

## Une formation spécifique à la vente directe des fruits et légumes (et fleurs)

Devant une demande croissante de renseignements concernant la mise en place de stands de vente directe, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec le CFA, vous propose deux journées de formations.

Les diverses interventions traiteront les cas suivant :

- la vente sur l'exploitation, la vente hors exploitation (bord de route et marchés),
- la vente au consommateur final, la vente à un intermédiaire (restaurateur, épiciers,)
- la vente de produits issus de l'exploitation, la vente de produits provenant d'autres exploitations (achat-revente/dépôt-vente)

### Les thématiques abordées seront :

- **Le Statut juridique, le régime social et fiscal**  
CFE compétant, Cotisations sociales, exo,....Facturation, TVA, modèle facture, Imposition, Le salarié (contrats,...), Documents et enregistrements ....
- **L'Urbanisme**
- **La Signalisation routière et publicitaire du Stand de vente**
- **La Présentation du Réseau Bienvenue à la Ferme**
- **Les Réglementations relatives aux Fraudes** : Publicité, étiquetage, normalisation, affichage des prix, hygiène,...
- **Assurance, Sécurité des locaux (si projets de stands fixes)**
- **Les subventions existantes**
- **et une Visite** d'un stand de vente directe en fruits et légumes avec **Témoignage** de l'agriculteur clôturera la formation.

Cette formation est prévue pour :

**le 1<sup>er</sup> et le 8 février 2007.**

Les places sont limitées aussi, contactez le CFA (☎ 04 68 35 41 43) pour de plus amples renseignements et inscriptions.

■ **BAILLS Nathalie, CA Roussillon**



# Produits phytosanitaires

## Evolution réglementaire de l'utilisation des produits phytosanitaires

**Vient de paraître au J.O. un arrêté relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires. Cet arrêté, attendu depuis de nombreux mois, permet de légaliser un certain nombre de pratiques comme les rinçages, les lavages, ... Il ne tranche pas encore sur la légalisation de certains effluents phytosanitaires traités par des procédés biologiques. Il pose le délicat problème des conditions de pulvérisation avec des vents supérieurs à 20 km/h. Il n'amène que des réponses floues sur les ZNT et montre les difficultés qu'il y aura pour les mettre en œuvre.**

### L'arrêté définit certains termes

- sont caractérisés comme points d'eau, les cours d'eau, fossés, plans d'eau, permanents ou intermittents figurant en traits pleins ou pointillés sur une carte IGN au 1/25000 ;
- est considérée comme zone non traitée la largeur en bordure d'un point d'eau ou d'un cours d'eau correspondant à la limite du lit mineur (hors périodes de crues) ;
- fond de cuve : bouillie phytosanitaire restant dans l'appareil après désamorçage de la pompe du pulvérisateur ;
- effluents phytosanitaires : les fonds de cuves, les bouillies phytosanitaires non utilisables, les eaux de nettoyage du matériel (rinçage intérieur et extérieur).

### Les dispositions générales

L'objectif est d'empêcher l'entraînement des produits hors de la zone traitée :

- la première mesure contraignante est la force du vent, en interdisant les pulvérisations ou les poudrages en cas de vent supérieur à 20 km/h (3 Echelle de Beaufort) ;
- en l'absence de DAR, 3 j s'appliquent par défaut ;
- la ré-entrée dans les parcelles après une pulvérisation est de :
  - 6 h en milieu ouvert et 8 h en milieu fermé,
  - elle est portée à 24 h si le produit comporte une phase de risque R 36 (irritant pour les yeux), R 38 (irritant pour la peau), R41 (risque de lésions oculaires graves),
- elle est portée à 48 h pour ceux comportant la phase de risque R 42 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation) ou R 43 (peut entraîner une sensibilisation par la peau).

### Les dispositions pour limiter les pollutions ponctuelles

#### ➤ sur les points de remplissage (potences) :

- il doit y avoir un système anti retour vers le réseau,

- il doit y avoir un système pour éviter le débordement de la cuve.

#### ➤ l'épandage des fonds de cuves

Les fonds de cuves peuvent être épandus à condition de :

- les diluer au moins par 5 ;
- les pulvériser sur la parcelle venant d'être traitée jusqu'au démarrage de la pompe ;
- respecter la dose ha sur la parcelle.

#### ➤ la vidange des fonds de cuves

Après la manipulation ci-dessus, le fond de cuve restant peut être vidangé sur la parcelle ayant reçu le traitement, à condition que la concentration en substance active soit divisée par 100.

Cet épandage devra avoir lieu à au moins 50 m des points d'eau et 100 m des lieux de baignade, plages, piscicultures, ...

Cet épandage :

- ne pourra avoir lieu durant les périodes de gel, d'enneigement, de fortes pluies ou sur des fortes pentes.
- ne peut avoir lieu qu'une seule fois par an sur une même surface. Ce même fond de cuve, s'il n'est pas épandu, pourra être pulvérisé lors d'un prochain traitement.

Le rinçage externe du matériel peut être réalisé selon les mêmes contraintes que le rinçage interne. Dans ce cas, la mise en œuvre semble plus difficile.

### La gestion des effluents phytosanitaires

Certains effluents issus de traitements physiques ou chimiques ou biologiques pourront être épandus, d'autres pas.

La liste des traitements des effluents épandables et ne devant pas être traités comme des déchets ultimes est à paraître au Bulletin Officiel du Ministère chargé de l'écologie.

La liste des matériels n'est pas close, une grille d'évaluation est prévue dans l'arrêté.

Dans tous les cas, les charbons actifs, les membranes et filtres des procédés de séparation comme les concentrés liquides ou solides issus de séparation physique (évaporation) devront être traités comme des déchets ultimes.

### Les ZNT

Alors qu'il existait plus de 10 largeurs de ZNT, quatre largeurs ont été définies :

ZNT < ou = 5 m

ZNT < ou = 20 m

ZNT < ou = 50 m

ZNT > ou = 20 m

En l'absence de ZNT mentionnée, celle qui s'appliquera par défaut sera de 5 m.

Pour les largeurs déjà fixées comprises entre 10 et 30 m s'appliquera la largeur de 20 m.

Pour les largeurs déjà fixées comprises entre 30 et 100 m s'appliquera la largeur de 50 m.

Il est prévu des moyens permettant de diminuer la ZNT de 20 à 5 m ou de 50 à 5 m en respectant un certain nombre de conditions :

- présence d'un dispositif végétalisé,
- mise en œuvre de moyens permettant de diminuer le risque d'entraînement vers le milieu aquatique (buse anti dérive, ...).

Actuellement, la liste des moyens est à paraître au J.O. ainsi que la méthode de calcul permettant d'intégrer les éléments qui pondéreront le risque.

■ Marc FRATANTUONO,

Référent phytosanitaire CA Roussillon



### Revue SERRES et PLEIN CHAMP

N'oubliez pas de vous réabonner pour l'année 2007



Pour plus d'information, vous pouvez nous joindre les matins au ☎ 04 68 35 85 91

## Agronomie/Environnement

# Collectes plastiques agricoles

## Toujours autant de succès pour les collectes de plastiques agricoles en 2006.

Des tonnages records avaient été collectés en 2005, ces chiffres ont été maintenus cette année. L'augmentation des tonnages collectés est positive pour tous : les agriculteurs recyclent leurs plastiques usagés, l'importance des tonnages permet de diminuer les coûts, l'intérêt grandissant permet d'améliorer le service en proposant des points de collecte supplémentaires. Suite à la dissolution définitive de la MIVADA (Mission de Valorisation des Déchets Agricoles) le 31 décembre 2005, l'Unité Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture a repris l'animation et la gestion de cette filière. C'est chose faite : après une année de fonctionnement, le bilan reste positif.

### Les 4 grandes catégories de plastiques concernés par les collectes

► **Les plastiques collectés** sont majoritairement en polyéthylène (PE), quelques-uns sont en polypropylène (PP). Seuls les PVC ne peuvent pas encore être recyclés, mais les solutions sont à l'étude et nous espérons bientôt pouvoir apporter une solution à ces plastiques utilisés également en agriculture (mandrins, tuyaux d'irrigation...) et aujourd'hui refusés dans le cadre des collectes.

Les plastiques collectés sont à trier en différentes catégories selon leur couleur, épaisseur... Sur les points de collecte, les différentes catégories de plastiques sont à déposer systématiquement triées, et bénéficient de conditions financières différentes.

Ce sont :

→ **les films colorés** (paillages noirs, noirs/blancs, marrons...), auxquels sont associés les sacs vides de terreau, de substrats, d'engrais (< 50 kg) et les tuyaux d'irrigation et goutte-à-goutte en PE.

→ **les films translucides** (films de solarisation) auxquels sont associées les parties sales des couvertures de serres (parties enterrées).

→ **les couvertures de serres propres**, pliées et ficelées.

→ certains **polypropylènes** sont également collectés (ficelles, big-bags, P17) auxquels sont associés les filets para-grêle ou insect-proof.

► **Les tarifs** proposés en 2006 sont restés identiques à ceux pratiqués en 2005, et les couvertures de serres ont été maintenues gratuites, y compris la location de benne.

Allant de 30 € HT la tonne de films de solarisation à 45 € HT pour les films colorés, ces coûts comprennent le transport jusqu'à l'usine de recyclage dans l'Aveyron, le recyclage en lui-même, ainsi que le travail d'animation réalisé par la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Général, fidèle partenaire depuis la création des collectes aide à maintenir des coûts supportables pour les exploitants agricoles. A noter, en 2006, le soutien financier du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

## ... Collectes de plastiques agricoles (suite)

### Les points de collecte mis en place en 2006

#### ► Le site départemental de Saint-Cyprien

Comme depuis plusieurs années, le site de Saint-Cyprien a été ouvert toute l'année permettant l'accueil des 4 catégories de plastiques collectés en 4 zones de dépôt et la pesée de chaque apport par les gardiens de la déchetterie intercommunale voisine. Ce site mis à disposition par la *Communauté de Communes Sud Roussillon* sert en effet de point de regroupement départemental, nécessaire à une bonne organisation.

Chaque agriculteur souhaitant apporter des plastiques sur un point de collecte a dû préalablement s'inscrire auprès de la Chambre d'Agriculture en remplissant un « bulletin d'engagements » rappelant les principales règles à respecter (plastiques collectés, tarifs, tri à respecter, déchets interdits...).

Ce nouveau fonctionnement instauré en 2006 a permis de limiter les dépôts anonymes ou non conformes. Une personne a également été affectée à la surveillance du terrain quelques matinées par semaine, permettant de rappeler les règles essentielles à certains, et de maintenir le terrain propre.

Pour les gros apports, la possibilité de louer une benne individuelle posée pour 15 jours à l'exploitation a été cette année encore renouvelée. La location de bennes pour les couvertures de serres a pu être maintenue gratuite grâce à la participation des financeurs, les autres bennes étaient facturées 60 € HT.

#### ► Les points d'apport temporaires

En 2006, les points d'apports temporaires permettant de se rapprocher de certains bassins de production les plus éloignés de Saint-Cyprien ont été renouvelés, voire complétés, grâce au partenariat avec *La Centrale d'Achats*, la Mairie de Saint-Estève et la *Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée* :

- en mai, des bennes ont été posées à *La Centrale d'Achats* de Baho pour collecter les paillages noirs issus majoritairement des cultures de pommes de terre,
- de fin août à mi-octobre, les 3 dépôts *La Centrale d'Achats* situés en Salanque (Pia, Villelongue et St-Laurent) collectaient les films de solarisation en bennes, et les couvertures de serres dans l'enceinte du dépôt de Pia,
- de septembre à fin novembre, les plastiques de solarisation et couvertures de serres ont également pu être apportés à la déchetterie de Saint-Estève, offrant au Ribéral un point d'apport collectif de proximité.

Enfin, certaines OP ou coopératives ont également mis des bennes à disposition sur leur site pour collecter certains plastiques de leurs adhérents.

Ces points d'apports supplémentaires sont essentiels et permettent à de nombreux producteurs de participer ainsi aux collectes.

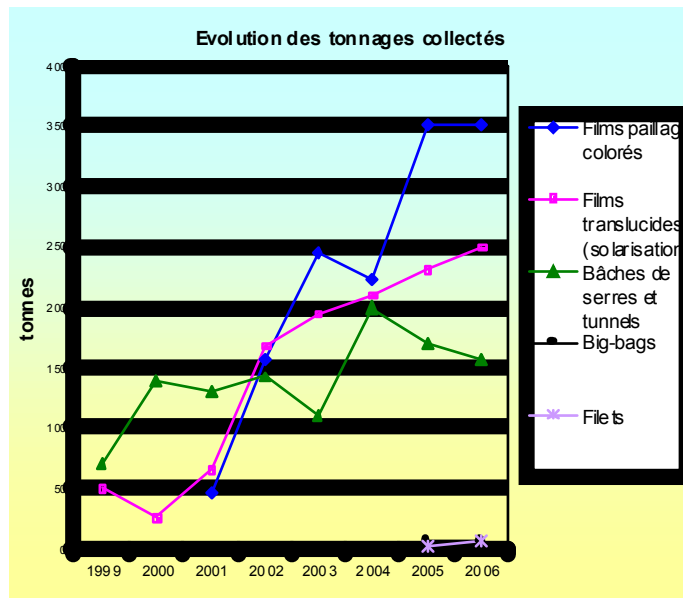
### Des sacs poubelles fabriqués grâce à vos plastiques agricoles

Tous les plastiques collectés ont été expédiés, par catégorie, vers une usine de recyclage située dans l'Aveyron. Les plastiques y sont découpés, lavés, broyés, puis subissent une regranulation pour la fabrication de sacs poubelles.

L'ensemble des films et plastiques agricoles collectés sont recyclés dans le cadre des procédures conformes à la réglementation en vigueur, et à votre demande, un certificat de recyclage vous est envoyé, nécessaire dans le cadre de certains cahiers des charges.

### Bilan des tonnages collectés en 2006

Durant toute l'année 2006, ce sont plus de **765 tonnes**, tous plastiques confondus, qui ont été collectées.



Les quantités de plastiques collectés en 2005 ont toutes été maintenues, voire améliorées. Les paillages noirs se maintiennent à 350 tonnes, les films de solarisation augmentent de 50 tonnes, les couvertures de serres collectées cette année égalent la moyenne des tonnages atteints les années où le taux de renouvellement des bâches n'est pas le plus élevé (tous les 4 ans, ici en 2000 et 2004).

Dans les points d'apports temporaires, les résultats des tonnages collectés sont toujours intéressants. Cette année :

- une dizaine de tonnes de paillages noirs a été collectée en un mois à Baho,
- 25 tonnes de films de solarisation ont été collectées à Saint-Estève et une trentaine en Salanque,
- enfin 45 tonnes de couvertures de serres ont été collectées sur les secteurs Ribéral et Salanque.

Le nombre d'agriculteurs participants reste du même ordre qu'en 2005 avec 170 apporteurs.

### L'organisation pour 2007 en préparation

En 2007, la filière de recyclage des plastiques sera maintenue. L'organisation (mode d'inscription, tarifs...) n'est pas encore finalisée. Tous les détails pour cette nouvelle année seront expliqués dans le prochain numéro.

En attendant, le fonctionnement de 2006 reste identique :

- inscription à la Chambre d'Agriculture par bulletin d'engagements
- identification et pesée à plein à la déchetterie intercommunale de St-Cyprien
- dépôt des plastiques sur le terrain de regroupement voisin
- pesée à vide et signature sur un registre à la déchetterie.

Pour plus de renseignements, contactez  
Estelle GORIUS : ☎ 04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81

■ Estelle GORIUS  
Unité Agronomie/Environnement